



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 juin 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août – 2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Bangladesh
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bangladesh (2022-2026)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Bangladesh a réalisé des progrès considérables en matière de développement humain, de réduction de la pauvreté et de croissance économique, ce qui le rend éligible pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'ici 2026. La production alimentaire a triplé entre 1973 et 2019, tandis qu'entre 2009 et 2019, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 7 % en moyenne, et le revenu par habitant est passé de 754 à 1 909 dollars. Cela a permis de réduire la pauvreté de 35 % à 20 % au cours de la même période. Les avancées en matière de niveau d'éducation, de baisse des taux de fécondité, de croissance agricole, de résistance aux catastrophes et d'envoi de fonds de l'étranger ont toutes contribué à cette réduction. Les secteurs des services et de l'industrie représentant la majeure partie du PIB, les investissements dans la formation et le perfectionnement dans l'agriculture et l'industrie manufacturière permettront d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement humain.

2. Malgré des perspectives macroéconomiques positives, le Bangladesh reste confronté à des défis de développement sans précédent en raison de sa vulnérabilité aux chocs, dont certains sont de nature transfrontalière. Le nombre de personnes touchées par les catastrophes d'origine climatique reste préoccupant : on estime qu'un Bangladais sur sept sera déplacé d'ici 2050. Le Bangladesh est confronté à des défis politiques considérables qu'il convient de relever pour parvenir à une croissance durable. La dépendance excessive aux exportations de vêtements prêt-à-porter et aux envois de fonds de l'étranger a amplifié les vulnérabilités externes de l'économie. Les taux de création d'emplois et de réduction de la pauvreté ont ralenti depuis 2010, ce qui touche particulièrement les jeunes et les femmes. L'urbanisation rapide et largement non planifiée a gravement compromis l'habitabilité des villes. Simultanément, les inégalités se sont creusées et les progrès restent géographiquement inégaux. En 2019, 24,6 % de la population était en situation de pauvreté multidimensionnelle et 18,2 % supplémentaires étaient vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle¹. Les minorités religieuses et ethniques ainsi que diverses communautés vulnérables, telles que les citoyens pauvres et les habitants des zones reculées, sont particulièrement désavantagées. La pandémie de COVID-19 a exacerbé des inégalités préexistantes et fait glisser des millions de personnes sous le seuil de pauvreté. La pandémie a également causé une baisse des exportations, une diminution des investissements privés et par conséquent des pertes d'emplois. Il est essentiel de continuer à mettre l'accent sur la transformation numérique dans l'ensemble de l'économie et de la structure de gouvernance, en rendant internet et les appareils mobiles abordables et accessibles, afin d'obtenir des effets tangibles sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

3. Des améliorations sont constatées dans des domaines tels que la mortalité maternelle et les taux de scolarisation, mais les défis liés à l'autonomisation des femmes persistent en raison de normes et de pratiques sociales discriminatoires et des violences faites aux femmes. Bien que le Bangladesh soit le pays d'Asie du Sud le plus performant en matière de réduction des inégalités fondées sur le genre, les taux de mariage d'enfants restent élevés². Ces vulnérabilités ont été amplifiées par la crise de COVID-19, à la suite de laquelle la perte des moyens de subsistance, l'augmentation des prestations de soins non rémunérées, des mariages d'enfants et des violences domestiques ont frappé les femmes de manière disproportionnée.

¹ Rapport sur le développement humain 2020 : note d'information pour le Bangladesh. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/BGD.pdf.

² <https://www.weforum.org/reports/gender-gap-2020-report-100-years-pay-equality>.

4. Le PNUD est largement reconnu comme un partenaire de confiance en matière de développement. Il joue un rôle fédérateur bien établi et, en tant qu'intégrateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il collabore avec les acteurs publics, privés et issus de la société civile pour faciliter la mise en œuvre de solutions plus inclusives. Le PNUD travaille aux niveaux national et local pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi.

5. Au cours du précédent cycle de programmation, les efforts du PNUD étaient en phase avec les priorités gouvernementales, comme en témoigne l'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019. Le PNUD a contribué à relever des défis complexes en matière de développement en se concentrant sur les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment les pauvres des zones urbaines et ceux des régions en retard de développement, comme les Chattogram Hill Tracts. L'avantage comparatif du Programme réside dans sa capacité avérée à soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, la gestion des risques environnementaux et des catastrophes, l'accès à la justice, la prestation de services en ligne, l'accélération de la dématérialisation et de la couverture sociale. Il a contribué à améliorer la participation citoyenne, l'efficacité des autorités locales, le recouvrement des recettes fiscales, l'exécution du budget et l'allocation des ressources pour faire progresser l'égalité des genres. Les premières interventions visant à atténuer les changements climatiques ont permis de jeter les bases des futures réductions d'émissions. Le PNUD a joué un rôle important dans la réponse à la crise des Rohingyas³, en ciblant les conséquences de la crise en matière de développement à plus long terme, ainsi que ses répercussions sur les communautés d'accueil.

6. Dans le même temps, les lacunes et les défis rencontrés dans le programme de pays 2016-2021 fournissent des enseignements applicables au présent programme. Bien que le soutien du PNUD à la gouvernance locale ait apporté des améliorations progressives, les insuffisances du processus de décentralisation en ont limité les effets. En outre, le plaidoyer en faveur d'une croissance verte et de l'atténuation des changements climatiques n'a abouti qu'à des résultats modestes ; les transformations au niveau local ne se sont pas traduites par des avancées comparables au niveau politique ; et la mise en œuvre de l'accord de paix des Chattogram Hill Tracts demeure inachevée, ce qui laisse la région vulnérable aux courants démographiques, religieux et régionaux opposés, y compris à l'afflux récent de Rohingyas. Toutefois, le Gouvernement du Bangladesh reste déterminé à assurer la mise en œuvre complète de l'accord de paix. Le PNUD a également rencontré des difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires à la bonne gouvernance démocratique et à la réforme du secteur de la justice. Les progrès politiques visant à la parité des genres sont inégaux, tandis que le nombre croissant de problèmes liés au développement nécessite des solutions transfrontalières. Des événements imprévus, tels que l'afflux de Rohingyas, la pandémie de COVID-19 et l'accélération du processus de sortie de la catégorie des PMA ont mis en évidence l'impératif de souplesse et d'adaptabilité afin que les efforts entrepris restent pertinents. La pandémie a également révélé : a) que les investissements de Digital Bangladesh ont participé à la continuité des activités, mais qu'il est désormais urgent de réduire la fracture numérique ; et b) qu'il est indispensable de faire davantage d'efforts pour atténuer les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe. Si l'augmentation du cofinancement public est essentielle pour pérenniser les acquis des projets et assurer leur durabilité, il apparaît clairement que le secteur privé dispose

³ Le programme de pays présenté ici ne comprend pas de programmation spécifiquement liée à la crise des Rohingyas. Le Gouvernement du Bangladesh désigne les Rohingyas comme des « ressortissants du Myanmar déplacés de force ». Le système des Nations Unies désigne cette population sous l'appellation de réfugiés rohingyas, conformément au cadre international.

également d'un potentiel inexploité pour atteindre les objectifs de développement durable. Les retards pris sur l'approbation des projets ont entravé leur livraison dans les délais prescrits ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires. Une condition préalable à la bonne exécution du présent programme de pays sera donc de relever les défis susmentionnés.

7. Au cours des consultations sur le nouveau programme de pays, le PNUD, en collaboration avec diverses parties prenantes, notamment le Gouvernement, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé et d'autres agences des Nations Unies, a défini un ensemble de stratégies impliquant de nouvelles méthodes de travail. Ce programme national est solidement ancré dans les aspirations et les priorités de développement inscrites dans le huitième plan quinquennal, fait partie intégrante du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2022-2026, et s'aligne sur le plan stratégique du PNUD.

8. L'objectif général de développement national au cours de cette période de programmation étant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), il s'agira également de la principale priorité du programme de pays du PNUD. La théorie générale du changement repose sur le postulat suivant : si une croissance économique durable est intensifiée grâce à l'augmentation de perspectives équitables de revenus décents, si les institutions, les écosystèmes et la population sont plus résistants aux catastrophes et aux changements climatiques, et si un système de gouvernance plus responsable et inclusif est mis en place, alors la population du Bangladesh – et en particulier les plus vulnérables – bénéficiera de possibilités et de services socioéconomiques inclusifs et équitables, d'une plus grande transparence et d'une plus grande participation citoyenne dans les affaires publiques, et d'une sortie durable de la catégorie des PMA.

9. Cette théorie du changement exige que le programme national s'appuie à la fois sur les travaux en cours et sur l'adoption de solutions de développement nouvelles et innovantes, entre autres :

a) s'attaquer à l'engrenage de la pauvreté spatiale grâce à la localisation des objectifs de développement durable dans les régions en retard et les zones critiques sur le plan environnemental. Cela permettra également d'orienter les futures initiatives de décentralisation ;

b) nouer des alliances pour défendre la croissance verte et l'atténuation des changements climatiques, les solutions fondées sur la nature et la couverture universelle du filet de sécurité sociale ;

c) recenser des solutions transfrontalières aux défis de développement communs ;

d) intensifier la mobilisation stratégique du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable ;

e) faire progresser la culture de l'innovation pour une gouvernance de nouvelle génération, une prestation des services publics centrée sur le citoyen et des solutions numériques pour assurer la connectivité du dernier kilomètre ;

f) soutenir le Bangladesh dans son positionnement mondial et son image de marque.

10. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constituent une priorité transversale. Dans l'ensemble, ce programme de pays investira largement dans la transformation sociale en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, ainsi que dans l'augmentation de la sensibilisation et de la mobilisation citoyenne en matière de droits et de

responsabilités civiles. Le PNUD encouragera le leadership et la participation des femmes aux prises de décision, à la promotion du développement durable et au maintien de la cohésion sociale. Il plaidera en faveur d'une augmentation des débouchés professionnels et des perspectives économiques pour les femmes afin qu'elles deviennent des agents du changement, moteur d'une plus forte réduction des inégalités de genre. Le PNUD fera appel à ses connaissances et son expertise mondiales pour éliminer les obstacles structurels ; fera mieux connaître et cherchera à enrayer les normes et pratiques sociales néfastes telles que les violences fondées sur le genre ; et renforcera les capacités institutionnelles et individuelles pour favoriser une participation égale aux activités sociales, économiques et politiques.

11. À ces fins, le PNUD jouera trois rôles spécifiques et interconnectés :

a) élaborer des politiques résistant à l'épreuve du temps pour garantir la pertinence de la planification gouvernementale ;

b) mener un plaidoyer politique à l'aide d'études de pointe afin de garantir que les risques et les perspectives sont bien discutés et intégrés dans la planification des politiques ;

c) jouer un rôle d'intermédiaire pour réunir les parties prenantes traditionnelles et non traditionnelles. Le PNUD est bien placé pour renforcer la collaboration entre le système des Nations Unies et le secteur privé, et ainsi aider le pays à exploiter au mieux son important capital humain. L'une des priorités sera de déployer des options innovantes de financement du développement par l'intermédiaire de partenariats public-privé.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le présent programme de pays prévoit que la population du Bangladesh – et en particulier les plus vulnérables – contribue aux dimensions sociales, environnementales et économiques intégrées du développement durable et inclusif, et en bénéficie de façon équitable. Pour ce faire, ce programme de pays soutiendra trois priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : a) un développement économique inclusif et durable ; b) un environnement durable, sain et résilient ; et c) une gouvernance porteuse de changement, participative et inclusive.

13. La réalisation 1 (également réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), ouvrant la voie vers un développement économique inclusif et durable, prévoit que d'ici 2026, un plus grand nombre de personnes au Bangladesh, en particulier les plus vulnérables et marginalisées parmi tous les genres et groupes sociaux, ainsi que celles qui proviennent des districts en retard, bénéficiera de moyens de subsistance durables et de perspectives d'emploi décentes grâce à un développement économique responsable, inclusif, durable, respectueux de l'environnement et équitable. Pour ce faire, les efforts se concentreront sur les réalisations clés suivantes :

a) Le Gouvernement est soutenu dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de cadres réglementaires et d'un mécanisme de gouvernance propices au financement des objectifs de développement durable afin d'attirer des investissements provenant de sources diverses dans des secteurs économiques à forte intensité de main-d'œuvre, responsables et écologiques ;

b) Les femmes et les jeunes, en particulier ceux qui possèdent des entreprises familiales et autres petites et moyennes entreprises, bénéficient d'un développement de compétences adaptées aux besoins du marché du travail, d'un accès aux services

financiers et non financiers permettant l'adoption de technologies adéquates, et de modèles d'entreprise innovants afin d'améliorer la productivité, la compétitivité, la résilience et la durabilité des entreprises et des emplois ;

c) Les cadres politiques et réglementaires favorisant un meilleur accès et une meilleure utilisation des services sociaux et de protection de base inclusifs, sensibles au genre et résilients sont renforcés.

14. Les efforts seront orientés vers une sortie durable de la catégorie des PMA en : a) favorisant et en institutionnalisant les solutions de financement innovantes, notamment en soutenant un cadre de financement national intégré et les partenariats public-privé ; b) accompagnant la transition vers des technologies écoresponsables, numériques et intelligentes face aux changements climatiques, au moyen de réformes politiques, juridiques et fiscales ; c) renforçant la résilience et l'accès à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et du système de marché des entreprises, en mettant l'accent sur les entreprises familiales et autres petites et moyennes entreprises ; d) développant l'esprit d'entreprise, en particulier chez les femmes ; e) développant un marché du travail résistant à l'épreuve du temps, en privilégiant un renforcement des compétences adapté ; f) accélérant les réformes des systèmes de protection sociale en vue d'une approche universelle adaptée au niveau national ; g) aidant les entreprises à respecter les droits humains ; et h) favorisant la protection contre les risques au moyen de financements d'assurances et des risques pour le Gouvernement, les particuliers et les entreprises. Les associations professionnelles seront soutenues afin d'élaborer un Code de conduite responsable des activités commerciales ; de promouvoir la sensibilisation parmi les entreprises adhérentes ; et de mettre en œuvre des solutions numériques intégrées pour obtenir des entreprises plus productives, intégrées au marché et résistantes aux changements climatiques. L'économie informelle sera également soutenue par un ensemble d'interventions et de plateformes existantes, notamment des mesures visant à protéger les pauvres et les nouveaux pauvres en milieu urbain, la protection sociale/les transferts monétaires et le renforcement des chaînes d'approvisionnement en milieu rural et urbain.

15. La réalisation 2, ouvrant la voie vers un environnement durable, sain et résilient (réalisation 3 du Plan-cadre), prévoit que d'ici 2026, les écosystèmes seront plus sains et que tous les individus, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés dans les zones rurales et urbaines, contribueront, en tenant compte des questions de genre, à un environnement plus propre, à un enrichissement des ressources naturelles et à un développement à faible émission de carbone et en bénéficieront, et seront plus résilients face aux chocs, aux catastrophes et aux changements climatiques. Pour ce faire, les efforts se concentreront sur les réalisations clés suivantes :

a) Une plus grande part de la population, notamment les plus vulnérables et les plus marginalisés, dispose de capacités, de connaissances et de compétences accrues en vue d'adopter des comportements de consommation durables et de mener des actions en faveur du climat ;

b) Les institutions ont renforcé leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des instruments juridiques visant à améliorer et à restaurer la santé des écosystèmes et à gérer les risques tels que les changements climatiques, les catastrophes, les pandémies et les crises humanitaires ;

c) Le Gouvernement, le secteur privé et la société civile font preuve d'un engagement et de capacités accrues en vue d'assurer un contrôle efficace des politiques et des cadres juridiques environnementaux, de définir des solutions de financement et de privilégier les investissements écoresponsables.

16. Le PNUD continuera à aider le Gouvernement à intégrer la préservation et la durabilité environnementales dans les processus de développement nationaux et

régionaux, tout en respectant les obligations découlant des accords multilatéraux sur l'environnement.

17. Les interventions du PNUD seront axées sur la définition, le pilotage et la généralisation de stratégies et de solutions intelligentes fondées sur les données et les technologies, respectueuses de l'environnement et du climat, circulaires et tenant compte des risques. Le PNUD s'attachera à : a) améliorer les cadres institutionnels et réglementaires régissant le secteur de l'environnement ; b) fournir un soutien technique et financier, y compris au moyen d'instruments de microfinancement, pour promouvoir la participation citoyenne à la cogestion et au contrôle des ressources naturelles afin d'améliorer l'appropriation locale et les moyens de subsistance, et de réduire la pauvreté ; et c) intégrer des approches écosystémiques et des solutions fondées sur la nature dans l'élaboration des politiques, le développement local et la restauration des sites. Le PNUD préconisera un écosystème institutionnel inclusif et participatif qui permettra aux femmes et aux jeunes d'agir en faveur du changement. Cela nécessitera un engagement de l'ensemble de la société, y compris des volontaires et des groupes locaux pour la sensibilisation à l'environnement, notamment aux changements des habitudes de consommation. Le Programme s'attaquera à la question de l'énergie durable pour tous ainsi qu'à l'insécurité en débloquent les marchés de modernisation au profit de sources d'énergie efficaces et renouvelables, et facilitera l'accès aux mécanismes internationaux de financement pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Le PNUD assurera une coordination intersectorielle entre ses portefeuilles de projets axés sur la nature, le climat, les catastrophes et l'environnement.

18. Dans le contexte de la COVID-19, le PNUD s'attachera à minimiser les retombées négatives de l'Anthropocène. Le PNUD soutiendra les capacités d'investissement et d'élaboration de politiques fondées sur la science et les données afin d'analyser les liens étroits entre l'environnement et la santé. Une reprise verte et résiliente sera stimulée en favorisant des établissements durables grâce à des modèles peu polluants et reposant sur l'économie circulaire, et intégrant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation à leurs effets dans les stratégies et plans d'action sectoriels, conformément au cadre de Sendai et à l'Accord de Paris sur le climat. Le PNUD fournira un soutien politique et technique pour la gestion de la biodiversité et de moyens de subsistance résilients, ainsi que pour le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des risques de catastrophes.

19. Le résultat 3, ouvrant la voie vers un renouvellement de la gouvernance, plus participative et inclusive, prévoit que d'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'une gouvernance et d'une justice plus équitables, non discriminatoires, sensibles au genre, participatives et responsables, dans une société pacifique et tolérante régie par l'état de droit. Pour ce faire, les efforts se concentreront sur les réalisations suivantes :

a) Le Gouvernement et les autres responsables ainsi que tous les titulaires de droits sont mieux à même de faire respecter les normes, les pratiques et les règles favorisant la cohésion sociale, les droits humains, la non-discrimination et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables ;

b) Les institutions publiques et autres institutions quasi officielles ainsi que les cadres normatifs et politiques ont renforcé leurs capacités et leurs directives pour garantir une gouvernance responsable et sensible au genre, dans le respect de l'état de droit ;

c) Les organisations de la société civile (OSC), en particulier les réseaux d'OSC de district, les organes de contrôle et le secteur privé, sont mieux à même de

participer significativement aux prises de décision, de promouvoir, de protéger et de respecter les droits humains et de lutter contre les discriminations.

20. Le PNUD continuera à soutenir le Gouvernement, le parlement, le système judiciaire et les institutions de contrôle en vue d'améliorer leur principe de responsabilité et leur transparence à de multiples niveaux, en mettant l'accent sur la qualité des services. Les principaux axes d'intervention comprennent l'amélioration de la disponibilité de données de qualité sur les objectifs de développement durable et le renforcement de la gestion nationale des données ventilées, y compris la capacité statistique nécessaire pour le suivi des avancées vers les objectifs de développement durable ; et le renforcement des capacités des autorités locales en matière de planification et de gestion des finances publiques, ainsi que le plaidoyer et le renforcement des capacités afin d'intégrer des audits sociaux et de mettre en œuvre la stratégie nationale d'intégrité.

21. Le PNUD continuera à accompagner le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission nationale des droits humains en vue de la bonne exécution de son mandat. Des efforts accrus seront déployés pour renforcer les capacités du ministère des Affaires étrangères à assurer le suivi de l'Examen périodique universel et à surveiller sa bonne mise en œuvre. Compte tenu d'un processus de consolidation de la paix encore fragile dans les Chattogram Hill Tracts, le PNUD continuera à promouvoir la démocratisation et le renforcement des organes de gouvernance décentralisés. Dans le domaine de l'accès à la justice, le PNUD renforcera les capacités en matière de gestion des affaires judiciaires et d'accessibilité aux services judiciaires grâce à la dématérialisation et l'aide juridictionnelle. Le PNUD continuera à soutenir les tribunaux de village pour favoriser une résolution non judiciaire des conflits et d'autres mécanismes de réparation, en particulier pour les groupes défavorisés. La poursuite du renforcement des capacités de la police, en particulier du réseau des policières du Bangladesh (Bangladesh Women's Police Network) et de la direction de l'administration pénitentiaire, contribuera à assurer une justice respectueuse de l'égalité des genres, conformément aux normes des Nations Unies. Compte tenu de l'importance stratégique de la Division des relations économiques (ERD) en tant que garant d'une meilleure efficacité du développement, le PNUD continuera à apporter son soutien technique pour renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes tirées du référentiel de connaissances national (« ERDPEDIA ») et à mobiliser des ressources externes en cherchant particulièrement à diversifier et à intensifier les contributions des Bangladais de la diaspora à l'économie et à la société nationale.

22. Le PNUD continuera à soutenir les plateformes de dialogue stratégique visant à élargir l'espace civique et politique afin d'y inclure les jeunes et les groupes marginalisés, et à fournir des informations sur les droits humains, l'aide juridictionnelle et les services publics. Tirant parti de la perspective temporaire liée au dividende démographique du pays, le PNUD travaillera avec les jeunes pour les aider à réaliser leur potentiel et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. Le PNUD appuiera la formation professionnelle ; soutiendra le renforcement des compétences numériques pour améliorer les perspectives de revenus décents pour les jeunes, et limiter la diffusion de la désinformation et des discours de haine ; et favorisera la cohésion sociale en faisant la promotion d'activités culturelles. Le PNUD encouragera également l'écotourisme, qui contribuera à la préservation de l'environnement tout en créant des moyens de subsistance durables.

23. Le PNUD appliquera une approche de programmation transversale et assurera des connexions et interactions dynamiques entre les trois réalisations, tant au niveau programmatique qu'opérationnel. Des mécanismes internes sont déjà en place pour faciliter l'enrichissement mutuel, la mise en œuvre, le suivi conjoint, le partage

d'informations et l'apprentissage conjoint. Ils contribueront à remédier à la fragmentation des programmes, à renforcer les synergies et à promouvoir l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et sa déclinaison à l'échelle du PNUD.

24. Le PNUD s'attachera à renforcer les partenariats avec divers donateurs bilatéraux et multilatéraux, institutions financières internationales, organisations internationales et autres partenaires émergents. Le PNUD continuera à jouer un rôle moteur dans ses domaines de compétence, par exemple en renforçant les principaux accélérateurs de développement aux niveaux régional et urbain, en localisant les objectifs de développement durable dans les districts accusant d'un retard, notamment Cox's Bazar, Kurigram et Satkhira, en mettant l'accent sur la coordination et la programmation des liens entre action climatique et protection sociale. Les autres grandes priorités consistent à développer des partenariats avec le secteur privé, la société civile, les fondations philanthropiques et les associations de la diaspora bangladaise afin d'élaborer des solutions innovantes reposant sur un financement mixte du développement. Le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds multilatéraux resteront des partenaires essentiels, avec la vision d'élargir les domaines de programmation existants et d'en introduire de nouveaux, conformément aux priorités du Gouvernement.

25. Conformément au programme de réforme des Nations unies, le PNUD élargira son portefeuille de partenariats interinstitutions, en particulier autour de coalitions thématiques avec les agences compétentes sur les questions transfrontalières, l'emploi des jeunes, l'autonomisation économique des femmes, l'urbanisation, l'inclusion financière, la lutte contre la corruption, les effets des changements climatiques sur les femmes et la durabilité environnementale, mais aussi sur le suivi des données et des objectifs de développement durable, en veillant à promouvoir une action cohérente et intégrée des Nations unies et à tirer parti des initiatives de volontariat dans la mise en œuvre des programmes. Grâce à ses plateformes et réseaux bien établis, comme a2i (« Aspire to Innovate »), spécialisés dans la conception de solutions innovantes pour simplifier la prestation des services publics, le PNUD continuera à soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; et facilitera le partage de connaissances et d'expériences sur des sujets tels que les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, la dématérialisation, l'innovation et le développement du secteur privé.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration des avancées vers l'atteinte des objectifs fixés et des ressources allouées au programme à l'échelle des pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans son dispositif de contrôle interne.

27. Le programme sera exécuté au niveau national. Si nécessaire pour faire face à un cas de force majeure, l'exigence d'exécution nationale pourra être remplacée par une exécution directe pour une partie ou la totalité du programme. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

28. Ce programme pays est confronté aux risques suivants : a) les effets collatéraux de la COVID-19 ne se sont pas encore tous fait ressentir, ce qui rend le contexte opérationnel d'autant plus volatile, incertain, complexe et ambigu ; b) une pandémie prolongée de COVID-19 peut mettre en péril la sortie permanente du Bangladesh de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et compromettre la capacité du PNUD à mettre en œuvre les réalisations prévues ; c) des insuffisances dans l'aide publique au développement, en raison à la fois de la sortie de la catégorie des PMA et de l'éventualité d'une récession économique causée par la pandémie dans les pays donateurs ; et d) des événements catastrophiques pourraient entraîner des pertes massives de vies et de biens et compromettre les objectifs de développement à long terme.

29. Le PNUD renforcera ses procédures de gestion des risques pour le recensement, l'atténuation et la diversification des risques. Il s'agira notamment d'appliquer une approche de portefeuille à la programmation, en se concentrant sur la promotion des interconnexions entre réponse humanitaire, paix et développement. Ces interventions reposeront sur une pensée systémique garantissant des approches holistiques aux problèmes complexes, parmi lesquels la prévision et la réponse aux futures tendances émergentes et aux demandes de soutien imprévues par le Gouvernement.

30. La sortie de la catégorie des PMA aura des répercussions sur les financements, notamment une réduction des ressources ordinaires allouées au programme de pays. Le PNUD s'efforcera de diversifier la mobilisation des ressources en renouvelant ses partenariats aux niveaux national et régional, en renforçant la participation du secteur privé, en favorisant de nouveaux partenariats et les financements publics comme moyen de catalyser les investissements des partenaires du développement. Le PNUD veillera à ce que ses processus opérationnels soient efficaces et assurent un bon rapport coût-efficacité.

31. Les catastrophes peuvent compromettre la participation des populations locales et des parties prenantes aux initiatives de développement. Les mesures d'atténuation comprendront la préparation aux catastrophes et un plan de continuité des activités que le PNUD mettra à jour afin de renforcer la résilience du programme et assurer une mise en œuvre ininterrompue. La gestion des risques comprendra l'utilisation systématique de ces mesures à l'échelle du portefeuille, ainsi que de mesures de reprogrammation, le cas échéant.

32. Un suivi régulier de l'économie politique et du contexte opérationnel permettra de modifier la théorie du changement et les programmes prévus. Le PNUD utilisera la surveillance des risques comme un outil d'alerte précoce, de gestion des risques, d'atténuation des risques et de prise de décision, conformément aux normes sociales et environnementales et aux mécanismes de responsabilité du PNUD.

IV. Suivi et évaluation

33. Le programme s'alignera sur les exigences de suivi et d'évaluation institutionnels, notamment les règles et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et s'acquittera d'une allocation budgétaire spécifique visant à améliorer les capacités internes de suivi et d'évaluation. Le PNUD s'appuiera sur des initiatives telles que le programme environnement et changements climatiques de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour renforcer les capacités des bureaux de pays en matière de programmation intégrée, de normes sociales et environnementales, d'intégration de la dimension de genre, de gestion des données et des connaissances, notamment en tissant des liens entre les travaux de recherche et les activités de plaidoyer, et en collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

34. Le PNUD adoptera des approches innovantes en matière de suivi et d'évaluation, par exemple le suivi par des tiers, afin de garantir la transparence dans la documentation des réalisations, des progrès et des enseignements tirés. L'amélioration de la qualité du suivi de projet par la collecte de données ventilées permettra de mieux mesurer la réussite du programme et contribuera à l'apprentissage d'enseignements et à la prise de décisions. La mise en œuvre d'un suivi axé sur les résultats renforcera le principe de responsabilité, tandis que des évaluations solides assorties d'indicateurs de genre renforcés permettront de produire des données factuelles sur les résultats atteints.

35. Le PNUD mènera trois évaluations selon une approche transversale afin d'orienter les éventuelles corrections nécessaires en fonction de l'évolution du contexte national ; recensera les perspectives de synergies au sein du programme de pays ; transposera les solutions à plus grande échelle ; développera son portefeuille de projets ; et favorisera les innovations et l'apprentissage conjoints, aussi bien en interne qu'avec ses partenaires.

36. Le PNUD travaillera en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les entités produisant des données (par ex. Bureau des statistiques du Bangladesh) pour renforcer les capacités nationales de suivi des objectifs de développement durable grâce à des sources de données nationales, et ainsi améliorer la qualité et la disponibilité des données. Il sera alors essentiel de disposer de données ventilées fiables pour garantir un accès universel au développement.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bangladesh (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Objectifs de développement durable n° 1, 5, 8 et 10

Priorité nationale : Croissance économique inclusive grâce à la stabilité macroéconomique (objectif 8), réduction de la pauvreté et des inégalités (objectifs 1 et 10), accès à l'emploi (objectif 8), égalité des genres (objectif 5) et lutte contre les inégalités (objectif 10).

Réalisation n° 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, un plus grand nombre d'individus au Bangladesh, en particulier les plus vulnérables et marginalisés de tous les genres et groupes sociaux, ainsi que ceux provenant des districts en retard, bénéficiera de moyens de subsistance durables et de perspectives d'emploi décent grâce à un développement économique responsable, inclusif, durable, respectueux de l'environnement et équitable.

Réalisation correspondante du plan stratégique: Réalisation 1 – Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération</i>	<i>Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadre de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)</i>
<p>Indicateur : Taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée</p> <p>Niveau de référence : 5,85 % (2018-2019)</p> <p>Cible : 5,5 % (2026)</p> <p>Indicateur : Taux de croissance a) des dépenses des ménages ou b) du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>Niveau de référence : a) 7,7 % ; b) 9,1 % (2016)</p> <p>Cible : a) 9,5 % ; b) 9,3 % (2026)</p> <p>Indicateur : Proportion de la population bénéficiant d'une couverture sociale</p> <p>Niveau de référence : 27,8 % (2016)</p> <p>Cible : 35 % (2026)</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la population vivant sous le seuil national de pauvreté.</p> <p>Niveau de référence : seuil de pauvreté supérieur (SPS) : 20,5 % ;</p>	<p>Source : Bureau des statistiques du Bangladesh (BBS)</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Institution responsable : BBS</p> <p>Source : BBS</p> <p>Fréquence de collecte : triennale</p> <p>Institutions responsables : BBS, Division de l'économie générale</p> <p>Source : BBS</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : Division du Cabinet, Division de l'économie générale, BBS</p> <p>Source : BBS</p> <p>Fréquence de collecte : triennale</p> <p>Institutions responsables : Division du Cabinet, Division de l'économie générale, BBS</p>	<p>Produit 1.1 : Le Gouvernement est soutenu dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de cadres réglementaires et d'un mécanisme de gouvernance propices au financement des objectifs de développement durable afin d'attirer des investissements de sources diverses dans des secteurs économiques à forte intensité de main-d'œuvre, responsables et respectueux de l'environnement.</p> <p>Indicateur indicatif 1.1.1. Les montants sécurisés et effectivement déboursés pour le financement des objectifs de développement durable prioritaires et/ou de l'action climatique provenant du budget public ont progressivement augmenté. Niveau de référence : à déterminer, Cible : augmentation de 20 % (2026) ; Sources : Rapports d'examen du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 1.2 : Les femmes et les jeunes, en particulier ceux qui possèdent des entreprises familiales et autres petites et moyennes entreprises, bénéficient d'un développement de compétences adaptées aux besoins du marché du travail, d'un accès aux services financiers et non financiers permettant l'adoption de technologies adéquates, et de modèles d'entreprise innovants afin d'améliorer la productivité, la compétitivité, la résilience et la durabilité des entreprises et des emplois.</p> <p>Indicateur indicatif 1.2.1. Nombre de personnes ayant accès à des services financiers comme conséquence directe des interventions du PNUD. Niveau de référence (2020) : femmes : 2 462 492, hommes : 3 650 000, Cibles (2026) : femmes : 8 millions ; hommes : 12 millions ; Sources : Rapports d'examen du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 1.2.2. Nombre de nouveaux emplois à temps plein créés, et moyens de subsistance renforcés pour les jeunes de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Division du Cabinet • Division des finances • Banque du Bangladesh • Division de l'économie générale • Division des administrations locales • Ministère de la Protection sociale • Ministère des affaires de la région des collines de Chittagong • Ministère du travail et de l'emploi • Autorités responsables des partenariats public-privé • Agence nationale pour le développement des compétences ; • Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement • Agence suédoise de coopération 	<p>Ressources ordinaires : 4 170 000</p> <p>Autres ressources : 56 670 000</p>

Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération	Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)	Principaux partenaires ou cadre de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)
<p>Seuil de pauvreté inférieur (SPI) : 10,5 % (2019)</p> <p>Cible : SPS : 15,6 %, SPI : 7,4 % (2026)</p>		<p>plus de 15 ans comme conséquence directe des interventions du PNUD. Niveau de référence (2020) : femmes : 41 160, hommes : 4 165, Cibles (2026) : femmes : 81 356 ; hommes : 8 600 ; Sources : Rapports d'examen du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 1.2.3. Nombre de districts qui mettent en place le mécanisme d'allocation efficace des fonds pour faciliter l'autonomisation économique des femmes. Niveau de référence (2020) : 0 ; Cible : 5 ; Source : Documentation officielle des administrations locales / Rapports d'examen des projets, Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 1.3 : Les politiques et cadres réglementaires favorisant un meilleur accès à des services de base et de protection sociale inclusifs, résilients et tenant compte du genre, ainsi que leur utilisation, ont été renforcés.</p> <p>Indicateur indicatif 1.3.1. Nombre de personnes ayant accès à des services de base comme conséquence directe des interventions du PNUD. Niveau de référence (2020) : pauvres : 4 620 983 ; femmes : 4 420 492 ; personnes handicapées : 812 460 ; jeunes : 2 867 376 Cible (2026) : pauvres : 6 662 398 ; femmes : 6 381 199 ; personnes handicapées : 1 173 368 ; jeunes : 4 129 608 ; Source : Rapports d'évaluation de l'impact du projet/rapports d'enquête sur le projet, Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 1.3.2. Nombre de citoyens mal desservis recevant des paiements numériques de type « Government to People » (G2P)⁴. Niveau de référence (2020) : 3,72 millions, hommes : 1,75 million, femmes : 1,97 million, Cible (2026) : 8,75 millions, hommes : 4,11 millions, femmes : 4,64 millions ; Source : Rapports annuels d'examen des projets / Tableau de bord des projets, Fréquence : annuelle</p>	<p>internationale au développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement du Canada • Agence danoise de développement international • Fondation Bill et Melinda Gates • OIT • FENU • UNICEF • ONU-Femmes 	
<p>Priorité ou objectif du pays : Objectifs de développement durable n° 7, 9, 11 à 15</p>				
<p>Priorité nationale : électricité, énergie et ressources minérales (objectif 7), transports et communication (objectif 9), développement urbain (objectif 11), et environnement, changements climatiques et gestion des catastrophes (objectifs 13-15).</p>				
<p>Réalisation n° 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2026, les écosystèmes seront plus sains et tous les individus, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés des zones rurales et urbaines, contribueront, en tenant compte des questions de genre, à un environnement plus propre, à un enrichissement des ressources naturelles et à un développement à faible émission de carbone tout en bénéficiant de leurs effets, et seront plus résistants face aux chocs, aux catastrophes et aux changements climatiques.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique: Réalisation 3 – Renforcer la résilience aux chocs et aux crises</p>				

⁴ Des cibles ventilées par sexe seront également établies.

Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération	Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)	Principaux partenaires ou cadre de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)
<p>Indicateur : a) Nombre de personnes décédées et b) nombre de personnes directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>Niveau de référence : a) Décès : 0,2045 (2016), b) Personnes touchées : 12 881 (2015).</p> <p>Cible : Décès : à déterminer (2026), Personnes touchées : 2 000</p> <p>Indicateur : Émissions de CO₂ [XXXXX] (nombre de tonnes par habitant)</p> <p>Niveau de référence : 0,91 (2011)</p> <p>Cible : 1,38 % (2026)</p>	<p>Source : Département de la gestion des catastrophes (DDM)</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : DDM, MODMR, MOCHTA, MOEFCC</p> <p>Source : Département de l'environnement (DoE)</p> <p>Département du génie sanitaire (DPHE)</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : DoE, DPHE</p>	<p>Produit 2.1 : Une plus grande partie de la population, notamment les plus vulnérables et les plus marginalisées, dispose de capacités, de connaissances et de compétences accrues en vue d'adopter des comportements de consommation durables et de mener des actions en faveur du climat.</p> <p>Indicateur indicatif 2.1.1. Nombre de personnes ayant adopté des moyens de subsistance diversifiés et résistants face aux changements climatiques. Niveau de référence (2020) : femmes : à confirmer ; hommes : à confirmer ; Cible (2026) : femmes : 56 159 ; hommes : 55 711 ; Sources : Rapports d'examen du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 2.1.2. Nombre de personnes ayant accès toute l'année à une eau potable fiable et sûre. Niveau de référence (2020) : femmes : 34 527 ; hommes : 34 758, Cible (2026) : femmes : 104 026 ; hommes : 106 459 ; Source : Base de données sur les options relatives à l'eau, rapport de surveillance de la qualité de l'eau, résultats de l'enquête sur l'exploitation et la maintenance. Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 2.1.3. Nombre de maisons résistantes aux catastrophes appartenant à la communauté. Niveau de référence (2020) : 70 000 ; Cible (2026) : 380 000, Source : Documents du Département de gestion des catastrophes (DDM)</p> <p>Indicateur indicatif 2.1.4. Nombre de personnes bénéficiant d'un emploi stable et de moyens d'existence améliorés dans des contextes de crise ou de sortie de crise. Niveau de référence (2020) : femmes : 36 335 ; hommes : 39 300, Cible (2026) : femmes : 75 000 ; hommes : 80 000, Source : Rapports annuels de projet, Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.2 : Les institutions ont renforcé leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et autres mesures visant à améliorer la santé des écosystèmes et à gérer les risques dynamiques tels que les changements climatiques, les catastrophes, les pandémies et les crises humanitaires.</p> <p>Indicateur indicatif 2.2.2. Nombre de ménages vulnérables (femmes, personnes pauvres et marginalisées) qui bénéficient d'un financement pour l'adaptation aux changements climatiques. Niveau de référence (2020) : 2 717, Cible (2026) : 15 000 ; Source : Rapports annuels d'examen des progrès/ Rapport d'évaluation des performances de l'Upazila Parishad, Fréquence : annuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Division des administrations locales • Département de l'environnement (DoE) • Département de la gestion des catastrophes (DDM) • Département des forêts du Bangladesh • Ministère de la gestion des catastrophes et des secours d'urgence (MoDMR) • Ministère de la Pêche et de l'élevage • Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques (MOEFCC) • Direction générale des services de santé • Département du génie sanitaire (DPHE) • Commission de planification • Conseils de district • Ministère de la santé et du bien-être familial • Ministère des affaires de la région des collines de Chittagong (MOCHTA) • FVC • FEM 	<p>Ressources ordinaires : 11 260 000</p> <p>Autres ressources : 119 040 000</p>

Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération	Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)	Principaux partenaires ou cadre de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)
		<p>Indicateur indicatif 2.2.3. Nombre de municipalités dotées de mécanismes infranationaux d'atténuation des risques auxquels sont confrontés les centres urbains. Niveau de référence (2020) : 17 villes, Cible (2026) : 20 villes, Source : évaluation de l'impact du projet, Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Les acteurs gouvernementaux, privés et de la société civile font preuve d'un engagement et de capacités accrues en vue d'assurer un contrôle efficace des politiques et des cadres juridiques environnementaux, de définir des solutions de financement et de privilégier les investissements écoresponsables.</p> <p>Indicateur indicatif 2.3.1. Degré d'intégration du financement climatique pour l'adaptation et l'atténuation dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et la déclaration de politique macroéconomique à moyen terme (DPMMT). Niveau de référence (2020) : Modérément intégré, Cible (2026) : Totalemment intégré⁵, Source : MTBF et MTMPS, Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 2.3.2. Consommation de HCFC appauvrissant la couche d'ozone [potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone]. Niveau de référence (2020) : 65,35, Cible (2026) : 23,61, Source : Document du DoE, Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 2.3.3. Pourcentage de déchets plastiques gérés par les autorités municipales. Niveau de référence (2020) : 20 %, Cible (2026) : 40 %, Source : Rapport d'avancement du projet/documents du conseil municipal, Fréquence : annuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agence des États-Unis pour le développement international • Asdi • Union européenne • Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement • Unilever • FAO • FENU 	
<p>Priorité ou objectif du pays : Objectifs de développement durable n° 5, 10, 16</p>				
<p>Priorité nationale : Gouvernance (objectif 16), égalité des genres (objectif 5) et lutte contre les inégalités (objectif 10)</p>				
<p>Réalisation n° 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD: D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'une gouvernance et d'une justice plus équitables, non discriminatoires, sensibles au genre, participatives et responsables, dans une société pacifique et tolérante régie par l'état de droit.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique: Réalisation 2 – Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable</p>				
<p>Indicateur : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p>	<p>Source : BBS</p> <p>Fréquence de collecte : triennale</p> <p>Institutions responsables : Division du Cabinet</p>	<p>Produit 3.1 : Le Gouvernement et les autres responsables ainsi que tous les titulaires de droits sont mieux à même de faire respecter les normes, les pratiques et les règles favorisant la cohésion sociale, les droits humains, la non-discrimination et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Division du Cabinet • Division du droit et de la justice • Division des administrations locales 	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>7 080 000</p>

⁵ Modérément intégré : le Chapitre 1 du MTMPS reflète la dimension climatique ; Pleinement intégré : tous les chapitres du MTMPS reflètent la dimension climatique.

Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération	Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)	Principaux partenaires ou cadre de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)
<p>Niveau de référence : 36,69 % (2018)</p> <p>Cible : 60 % (2026)</p> <p>Indicateur : Nombre de demandes traitées par les institutions gouvernementales en vertu de la loi sur le droit à l'information.</p> <p>Niveau de référence : 12 852 (2019)</p> <p>Cible : 12 500 (2026)</p>	<p>Ministère de l'administration publique</p> <p>Source : Commission de l'information</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : Commission de l'information</p>	<p>Indicateur indicatif 3.1.1. Nombre de personnes ayant accès à des mécanismes de justice informelle Niveau de référence (2020) : femmes : 88 849, hommes : 216 126, Cibles (2026) : femmes : 200 000 ; hommes : 450 000 Source : Système d'information de gestion du projet (MIS), Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.1.2. Pourcentage de citoyens (ventilé par femmes/hommes, pauvres, groupes marginalisés) qui sont satisfaits des services de l'Upazila Parishads. Niveau de référence (2020) : femmes : 58,3 %, hommes : 72,4 %, pauvres : 41,7 %, groupes marginalisés : 50 %, Objectif (2026) : femmes : 70 %, hommes : 75 %, pauvres : 78 %, groupes marginalisés : 55 % ; Sources : Rapports d'évaluation du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.1.3. Nombre de victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre ayant obtenu réparation grâce aux réponses institutionnelles de la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC) et de l'Organisation nationale des services d'aide juridictionnelle (NLASO). Niveau de référence (2020) : 0, Cible (2026) : 50, Source : Documents/Rapports de la NHRC et NLASO, Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 3.2 : Les institutions publiques et autres institutions quasi-officielles ainsi que les cadres normatifs et politiques ont renforcé leurs capacités et leurs directives pour garantir une gouvernance responsable et sensible au genre, dans le respect de l'état de droit.</p> <p>Indicateur indicatif 3.2.1. Augmentation du taux de prise en compte des plaintes et des règlements par la NHRC. Niveau de référence (2020) : 46 % ; Cible (2026) : 60 % ; Sources : NHRC ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.2.2. Pourcentage d'union Parishads ayant accès à un tribunal local au niveau villageois. Niveau de référence (2020) : 32 % ; Cible (2026) : 76 % ; Sources : MIS du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.2.3. Les autorités nationales et infranationales ont les capacités de formuler des politiques, des plans et des budgets tenant compte de la dimension de genre. Niveau de référence (2020) : Non ; Cible (2026) : Oui ; Sources : Rapports d'évaluation du projet ; Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 3.3 : Les OSC, et particulièrement les réseaux d'OSC au niveau du district, les organes de contrôle et le secteur privé sont mieux à même de véritablement participer aux prises de décision et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des affaires de la région des collines de Chittagong • Ministère de la loi, de la justice et des affaires parlementaires • Ministère de l'administration publique • Ministère des affaires intérieures • Commission de l'information • Commission nationale des droits de l'homme (NHRC) • Organisation nationale des services d'aide juridictionnelle (NLASO) • Parlement • DANIDA • Direction du développement et de la coopération • Union européenne • PNUE • VNU • ONU-Femmes 	<p>Autres ressources : 95 000 000</p>

<i>Indicateur(s), niveaux de référence et cible(s) du cadre de coopération</i>	<i>Sources de données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadre de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.U.)</i>
		<p>de promouvoir, protéger et respecter les droits humains et la lutte contre les discriminations.</p> <p>Indicateur indicatif 3.3.1. Nombre d'OSC, d'organisations communautaires, religieuses et de la jeunesse participant à des activités de mobilisation citoyenne. Niveau de référence (2020) : 24⁶, Cible (2025) : total : 100, organisations de femmes : 30, organisations de jeunes : 50, Source : Rapports d'avancement du projet, Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.3.2. Nombre de coalitions d'OSC formées pour faire avancer les actions en faveur des droits humains au niveau local. Niveau de référence (2020) :0, Cible (2026) : 50, Source : Rapport de projet, Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur indicatif 3.3.3. Nombre de décisions et de mesures gouvernementales sur la promotion de la tolérance et de l'inclusion avec des contributions des OSC soutenues par le PNUD. Niveau de référence (2020) :2, Cible (2026) : 7, Source : Rapport d'avancement du projet, Fréquence : annuelle</p>		

⁶ Des données de référence ventilées seront collectées plus tard en 2021, après le lancement de la nouvelle phase du projet « Partenariats pour un Bangladesh tolérant et inclusif ».